



ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DU QUÉBEC

LA RÉGLEMENTATION DU PRIX DE VENTE AU PUBLIC DES LIVRES NEUFS
IMPRIMÉS ET NUMÉRIQUES : POSITION DE L'ABPQ

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
À LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

19 AOÛT 2013

L'Association des bibliothèques publiques du Québec répond à l'invitation de l'Assemblée nationale du Québec

Présentation de l'ABPQ

L'**Association des bibliothèques publiques du Québec** est la principale association représentant les bibliothèques publiques au Québec. L'ABPQ est constituée de 153 membres, pour un total de 281 bibliothèques autonomes desservant 80 % de la population du Québec.

Depuis 1984, l'Association représente les intérêts des bibliothèques publiques du Québec. Elle fait la promotion de leurs services auprès de la population. Par sa présence au sein de plusieurs instances, elle s'assure d'une bonne compréhension du rôle de la bibliothèque dans une société moderne. Pour ce faire, elle sensibilise les acteurs des différents paliers gouvernementaux à l'importance de la présence d'un service de bibliothèque qui donne aux citoyens un accès démocratique au savoir, à la connaissance et à la culture.

L'**Association des bibliothèques publiques du Québec** a pour mission d'exercer un leadership dans le but d'assurer le développement, le positionnement stratégique et le rayonnement des bibliothèques publiques du Québec.

Résumé

Afin d'offrir aux Québécois des bibliothèques disposant d'une collection de qualité, diversifiée et à jour, l'Association des bibliothèques publiques du Québec se prononce en faveur de la réglementation du prix du livre. Nous croyons fermement qu'une telle disposition viendra soutenir la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* qui est maintenant devenue insuffisante pour soutenir les librairies et les bibliothèques dans l'accomplissement de leur mission.

La mission des bibliothèques publiques

Selon l'UNESCO¹, les bibliothèques publiques ont pour mission de :

- « créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques ;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- soutenir la tradition orale ;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales ;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire. »

Pour mener à bien cette mission, les bibliothèques publiques doivent pouvoir s'approvisionner auprès de librairies fortes et indépendantes de toute ligne éditoriale. Ces librairies doivent maintenir un choix et une diversité

¹ Tiré du *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique* (http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html) site consulté le 12 juillet 2013.

importante afin que les bibliothèques du Québec soient en mesure d'offrir et de garantir à la population un accès gratuit à de l'information pertinente et dont le contenu est d'actualité.

Sur le terrain, nos membres nous rapportent que, depuis quelques années, la vente de livres à rabais par les magasins à grande surface est venue diminuer l'offre globale dans plusieurs petites municipalités. C'est notamment le cas dans la région d'Argenteuil où l'arrivée d'un Wal-Mart a entraîné la fermeture de la librairie agréée de Lachute. Conséquemment, les Lachutois doivent, pour se procurer un livre qui n'est pas disponible chez Wal-Mart, se déplacer à Hawksbury, en Ontario (à environ 25 kilomètres) ou à Saint-Jérôme (46 kilomètres) ou un peu plus loin, à Sainte-Thérèse (48 kilomètres). Dans ce cas, il est évident que l'apparition de la grande surface et la disparition de la librairie agréée a considérablement nuit à la diversité des titres accessibles.

Pour qu'une bibliothèque publique puisse développer une collection diversifiée et offrir à sa clientèle mille et une découvertes littéraires, elle doit avoir accès à une variété de documents, soit beaucoup plus que les best-sellers. Bien entendu, elles doivent être en mesure d'offrir le dernier livre de recettes qui connaît un succès populaire ou le dernier livre de Dan Brown. La mission de la bibliothèque publique est également de rendre accessibles les Kim Thuy et Samuel Archibald de ce monde avant qu'ils ne deviennent des phénomènes, mais aussi d'offrir un accès à de l'information actualisée sur le maximum de sujets possibles.

Pour effectuer un développement de collection adéquat, les bibliothécaires ont besoin de librairies qui leur offrent un vaste choix de titres de qualité. Ils travaillent de concert avec les libraires afin de dénicher LE livre qui viendra combler telle ou telle lacune dans la collection de leur bibliothèque. Les envois d'office et les librairies virtuelles ont certes quelques qualités, mais rien ne vaut une visite dans la salle de montre d'une librairie, où le bibliothécaire a accès à des services spécialisés pour les collectivités. Ces ouvrages fournis par les librairies agréées sont essentiels au développement et à l'apprentissage tout au long de la vie de l'être humain.

La présence de plusieurs librairies agréées dans chaque région du Québec est, à notre avis, un gage de qualité et une garantie pour une plus grande accessibilité au livre. Nous pouvons dresser un parallèle intéressant avec la disparition des clubs vidéo un peu partout au Québec. Pour les cinéphiles, il devient de plus en plus difficile d'accéder au cinéma de répertoire, les plateformes légales comme Netflix se concentrant plutôt sur la location des « blockbusters ».

Les grandes surfaces soldent les best-sellers qui constituent également un produit d'appel pour la librairie. L'attrait généré par un produit populaire permet au consommateur de découvrir d'autres ouvrages et ces produits apportent les revenus nécessaires aux libraires pour leur permettre de maintenir une certaine bibliodiversité, essentielle au développement des collections des bibliothèques. C'est donc au nom de la diversité culturelle du Québec et de la bibliodiversité que le prix du livre doit être réglementé dans le but ultime de maintenir la présence de librairies de qualité sur l'ensemble de notre territoire.

En permettant à ces librairies de maintenir leurs activités, nous améliorons la diffusion et la promotion de la culture québécoise, en plus de préserver notre identité. La diversité de l'offre des librairies contribue aussi à l'ouverture sur le monde et à l'acquisition de nouvelles connaissances des citoyens québécois. Voilà pourquoi l'Association des bibliothèques publiques du Québec est en faveur de la réglementation du prix du livre au Québec, parce que notre langue et notre culture doivent être protégées et parce que les bibliothèques publiques du Québec doivent continuer d'offrir une collection pouvant permettre le développement des individus et le développement de notre société.

Accessibilité aux livres

Certains intervenants vous diront que la réglementation du prix du livre viendra réduire l'accessibilité aux livres pour les citoyens les plus défavorisés. L'Association des bibliothèques publiques du Québec est en désaccord avec cette affirmation. En effet, selon les statistiques générales 2011² publiées en avril dernier par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les Québécois ont accès à 1 034 points de services de bibliothèques publiques, soit une desserte de près de 95 % de la population québécoise. Ceci, à notre avis, préserve suffisamment l'accessibilité aux livres pour tous les Québécois, peu importe leurs conditions socioéconomiques.

Contexte juridique lié à l'achat de livres par les bibliothèques publiques du Québec

Depuis 1981, l'acquisition de livres par les bibliothèques publiques québécoises est encadrée par la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, ci-après appelée Loi du livre. Cette loi oblige les acheteurs institutionnels comme les bibliothèques publiques, à se procurer leurs livres neufs au prix régulier, tel que fixé par l'éditeur. Les bibliothèques sont aussi tenues de transiger avec un minimum de trois librairies agréées ayant pignon sur rue dans leur région administrative.

À ce contexte juridique vient s'ajouter un programme gouvernemental d'aide financière au développement des collections. Cette aide est allouée selon les principes suivants :

- « Une contribution de base calculée à partir d'un montant par habitant modulé en fonction de la richesse foncière de la municipalité dont la population est desservie [...] »³
- « Une bonification pour les bibliothèques dont les services de base (abonnement, prêt de livres, référence et accès au réseau Internet pour fins de recherche et de référence) sont gratuits. »⁴
- « Un montant représentant un pourcentage [...] de 75 % du budget réservé à l'acquisition de livres et de périodiques édités au Québec – ce montant, qui est établi sur la base des prévisions budgétaires des bibliothèques, peut être rajusté l'année suivante si les états financiers montrent à ce chapitre des dépenses réelles inférieures. »⁵

Ce programme d'aide vient compenser la Loi du livre qui empêche les bibliothèques publiques de bénéficier d'un quelconque rabais. En maintenant le programme de subvention tel qu'il existe actuellement, une éventuelle réglementation du prix du livre n'aurait donc pas d'incidence financière directe sur le budget des bibliothèques publiques.

L'Association des bibliothèques publiques du Québec porte par ailleurs votre attention au fait que les bibliothèques publiques utilisant la plateforme PRETNUMERIQUE.CA et faisant l'acquisition de livres numériques achètent leurs livres par l'entremise des librairies agréées et ce, dans le respect de l'esprit de la Loi du livre, toujours dans l'intention de favoriser la bibliodiversité et de maintenir une plus grande accessibilité aux livres partout au Québec. D'autres scénarios auraient pu être adoptés, par exemple en créant des passerelles d'achat directement entre les éditeurs et les bibliothèques, mais ces dernières ont favorisé les achats auprès des librairies afin de soutenir ce maillon essentiel de la chaîne du livre.

² http://www.banq.qc.ca/documents/services/espace_professionnel/milieux_doc/statistiques/stats_ici_ailleurs/tableau_stats_gen_2011.pdf
Page consultée le 15 juillet 2013.

³ Ministère de la Culture et des Communications. *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*.
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1101> Page consultée le 12 juillet 2013

⁴ Idem.

⁵ Idem.

Le développement des collections en bibliothèque publique

Lorsque les bibliothécaires travaillant en bibliothèque publique effectuent leur développement de collection, la très grande majorité utilise les salles de montre des librairies agréées de leur territoire. Les libraires y présentent environ 25 000 nouveautés par année, dont une importante proportion n'est disponible que pour les collectivités, c'est-à-dire que ces titres ne se retrouvent pas dans la section grand public de la librairie. Comme chaque bibliothèque possède une politique de développement de collection rédigée en fonction des besoins et particularités de sa population et de sa région, il est nécessaire pour chaque bibliothécaire-développeur d'analyser consciencieusement chaque ouvrage afin de valider s'il répond ou non aux critères d'acquisition établis. À titre d'exemple, les bibliothécaires vérifient le format et les particularités physiques (rabats, livres animés, reliure à spirale, etc.) et la solidité de chaque livre, une étape impossible à effectuer en ligne. Cette vérification s'applique aussi aux livres pour la jeunesse. Dans ce cas plus précis, non seulement une analyse du contenu doit être effectuée, mais aussi un examen des illustrations qui accompagnent le texte.

Le poids économique des bibliothèques publiques

Budgets d'acquisition

Selon StatBib⁶, en 2011, les bibliothèques publiques autonomes du Québec ont dépensé 24 601 069,07 \$ en livres imprimés et 70 903,61 \$ en livres électroniques⁷. Si l'on tient compte des dépenses effectuées par le Réseau BIBLIO du Québec et par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les bibliothèques publiques québécoises ont investi dans leurs collections 31 425 443, 07 \$ dépensés en livres imprimés et 528 877,61 \$ en livres numériques. Signalons que le montant consacré à l'achat de livres numériques sera nettement à la hausse en 2012 et 2013 puisqu'un nombre important de bibliothèques publiques se sont jointes à la plateforme PRETNUMERIQUE.CA (763 offriront le prêt de livres numériques d'ici décembre 2013).

Retour sur l'investissement

Les budgets liés aux bibliothèques publiques procurent un retour sur l'investissement que l'on pourrait décliner sur deux axes principaux. Tout d'abord, de manière générale, plusieurs études ont démontré que les dépenses effectuées par les bibliothèques publiques ont un impact direct sur leur communauté. Une étude réalisée en 2005 par le Center for Economic Development de la Carnegie-Mellon University⁸ a démontré que pour chaque dollar dépensé par la bibliothèque, la communauté en retire un bénéfice économique de trois dollars. Une autre étude, celle-ci effectuée par le Florida Department of State et publiée en janvier 2005⁹, démontre que chaque dollar investi en bibliothèque entraîne un retour sur investissement de 6,54 \$.

En achetant dans une librairie agréée selon les paramètres régionaux fixés par la Loi du livre plutôt que dans une grande surface, les bibliothèques publiques retournent une somme considérable au sein de leur communauté et contribuent au développement de l'économie du Québec plutôt qu'à une fuite de capitaux si elles faisaient leurs acquisitions auprès des grandes surfaces de propriété étrangère. Les librairies agréées sont des entreprises créatrices

⁶ http://www.banq.qc.ca/services/services_professionnels/milieux_doc/statistiques/statbib.html Page consultée le 10 juillet 2013.

⁷ Il est à noter que la plateforme de prêt de livres numériques dans les bibliothèques publiques québécoises en était alors à l'état de projet-pilote, expliquant le faible budget qui était accordé au développement des collections numériques.

⁸ Carnegie Library of Pittsburgh, Community Impact and Benefits.

<http://www.clpgh.org/about/economicimpact/CLPCommunityImpactFinalReport.pdf> Site consulté le 15 juillet 2013

⁹ Florida's Public Libraries Build Strong Economies : A Taxpayer Return On Investment Report.

http://dlis.dos.state.fl.us/bld/roi/pdfs/2005_SLAF_ROI_report.pdf. Site consulté le 3 mars 2013

de nombreux emplois directs et indirects (libraires, auteurs, éditeurs, distributeurs, imprimeurs, etc.) qu'il faut protéger. La chaîne du livre est fragile et les bibliothèques publiques se font un devoir d'y investir parce qu'elles croient à leur grande contribution à la richesse culturelle québécoise.

Un autre retour sur l'investissement qui est plus intangible, mais combien important, est celui de l'impact sur l'éducation. Les communautés où l'on retrouve une bibliothèque publique et une librairie forte, proposant aux citoyens une offre documentaire diversifiée et un accès à la connaissance, viennent soutenir l'économie québécoise. Car les dépenses des bibliothèques servent aussi à investir dans l'éducation de la communauté et à contribuer à la réduction du décrochage scolaire puisque le développement des habiletés de lecture et d'écriture facilite grandement l'apprentissage des jeunes. Que ce soit pour apprendre à calculer, à opérer une machine-outil et à résoudre divers problèmes, l'être humain doit comprendre ce qui lui est demandé et pour y arriver, il doit être en mesure de lire adéquatement. Nous avons malheureusement souvent tendance à oublier que tout apprentissage passe par la lecture. Une région scolarisée sera mieux outillée pour attirer des industries et créer des nouveaux emplois dans sa communauté. Le Québec doit développer une main-d'œuvre qualifiée et possédant un bon niveau d'alphabétisation.

Conclusion

C'est pour développer un Québec offrant à sa population des bibliothèques publiques de qualité, un Québec où tous les citoyens auront accès à de la documentation à jour et où notre culture sera protégée, que l'Association des bibliothèques publiques du Québec donne son appui à la réglementation du prix du livre.

Les livres soldés par les grandes surfaces viennent fragiliser toute la chaîne du livre, de l'auteur à la librairie agréée, en passant par l'éditeur, l'imprimeur et le distributeur. L'Association des bibliothèques publiques du Québec s'inquiète de cette situation car elle nuit aussi à ses membres qui désirent développer des collections de qualité pour les citoyens.

Nous considérons que la réglementation du prix du livre ne brimera pas l'accès au savoir et à la culture. Au contraire, dans la très grande majorité des municipalités du Québec offrant un accès libre et gratuit à leur bibliothèque publique, les citoyens continueront d'avoir un accès privilégié à la littérature d'ici et d'ailleurs. Selon nous, la réglementation viendra solidifier toute la chaîne du livre et ce sont tous les Québécois qui en sortiront gagnants.